

Didier Le Gac

Député
3^e circonscription du Finistère

ENSEMBLE
POUR LA REPUBLIQUE

didier.legac@assemblee-nationale.fr • www.didierlegac.bzh

Communiqué de Presse

20 décembre 2024

Statut de l'élu et prise illégale d'intérêts :

Didier Le Gac demande que le texte soit bien inscrit en janvier, comme prévu

Le député Didier LE GAC partage les inquiétudes exprimées par les élus locaux finistériens sur l'incertitude juridique autour de la question de la prise illégale d'intérêts et les dérives engendrées.

Il rappelle que sous l'impulsion de Françoise GATEL, actuelle ministre déléguée chargée de la Ruralité, du Commerce et de l'Artisanat, une proposition de loi portant création et amélioration d'un statut d'élu local a été votée en 1^{ère} lecture par les sénateurs en mars dernier*.

Ce texte tendait à mieux définir le champ de l'intérêt moral afin de limiter le risque pénal lié à l'infraction de prise illégale d'intérêts. Il excluait les intérêts publics des intérêts susceptibles de constituer l'infraction, considérant que la responsabilité pénale d'un élu ne peut être engagée du fait de la défense d'un tel intérêt.

Avant la récente motion de censure qui a renversé le Gouvernement, ce texte était bien inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale, pour le mois de janvier 2025.

Membre de la délégation aux collectivités territoriales et à la décentralisation et soucieux que l'engagement des élus locaux soit sécurisé, le député avait encore récemment interpellé la ministre du Partenariat avec les territoires et de la Décentralisation Catherine VAUTRIN (audition du 26 novembre 2024 : lien vers la vidéo <https://youtu.be/CZTIQG28FL4>).

Cantonnant bien sûr le sujet au domaine "public public", cette dernière avait répondu que le Gouvernement était "très ouvert" pour avancer sur le sujet et qu'un travail serait conduit avec le garde des Sceaux.

Dès la constitution d'un nouveau Gouvernement, le député plaidera auprès de lui pour que la proposition de loi - déjà adoptée au Sénat - soit rapidement inscrite à l'ordre du jour des travaux de l'Assemblée nationale, et votée au plus vite définitivement.

Le risque de prise illégale d'intérêts fait peser sur les élus locaux des soupçons inacceptables et un climat de défiance permanent.

La loi est prête : Il est plus que temps de régler cette question !

* <https://www.senat.fr/travaux-parlementaires/textes-legislatifs/la-loi-en-clair/proposition-de-loi-portant-creation-dun-statut-de-lelu-local.html>